

COMMUNE DE STEENWERCK

**ARRETE MUNICIPAL**

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION A L'OCCASION DE LA PARADE DES GEANTS  
DEVIATION RD10-RD38 et RD77**

N/Réf : JD/ASO/MF N° d'ordre : 187-2023

**Le Maire de la Commune de STEENWERCK,**

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Considérant l'organisation du défilé de la Parade des Géants, le samedi 23 septembre 2023 dans le bourg de la commune,

Considérant qu'à cette occasion il y a lieu de réglementer la circulation afin de faciliter l'accès à cette manifestation et d'assurer la sécurité de la population,

**ARRETE**

**Article 1 : LE SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023 DE 15H00 à 00H00 :**

La circulation sera interrompue sur la **RD 38** rue de Bailleul et rue du Musée (à partir de la rue de l'Arboretum), sur la **RD 10** Grand'Rue et Grand' Place, et sur la **RD 77** rue du Mortier (à partir du Moulin Billaud).

**Article 2 :** Cette interruption sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux appropriés. La déviation de la circulation se fera en empruntant l'itinéraire ci-après :

Déviation dans le sens Grand Chemin vers le bourg de STEENWERCK et vice-versa :

- Route départementale 277 sur la commune de STEENWERCK
- Route départementale 10 sur la commune de STEENWERCK
- Route départementale 77 sur la commune de STEENWERCK.

**Article 3 :** La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur. Elle sera mise à disposition par les services techniques municipaux et mise en place par l'organisateur.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de son affichage.

**Article 5 :** Le Maire et le Commandant de gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au Commandant de la gendarmerie d'Estaires.

Fait à Steenwerck, le 09/08/2023

Pour Le Maire empêché  
L'Adjoint délégué,

Mark MAZIERES.



Affiché le : 11-08-2023